

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2014

Le dix Novembre deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Jany ROUSSEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Patrick PETIT, Mme Périne DEVINCK.

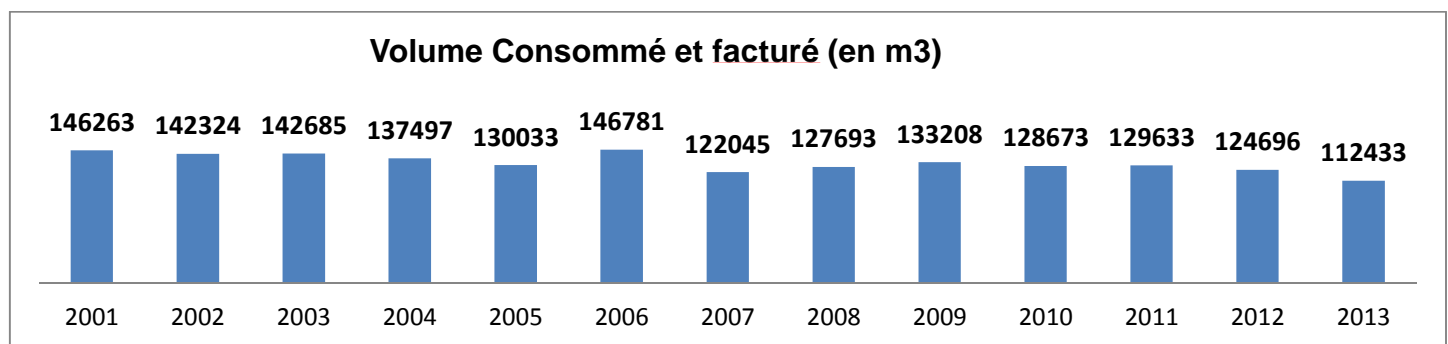
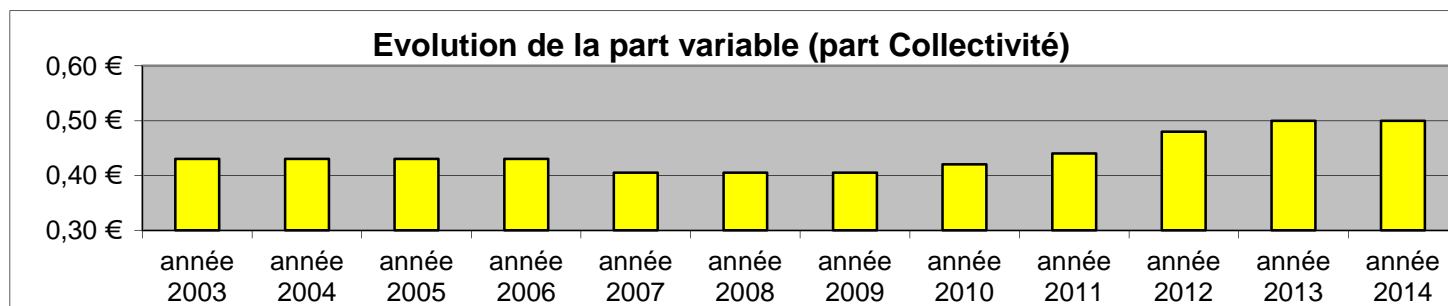
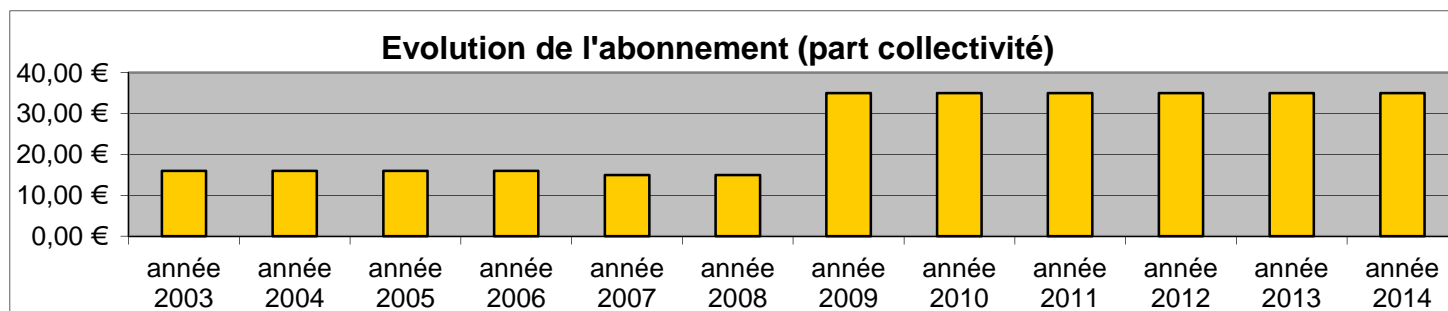
ETAIENT ABSENTS : Mme Jacqueline LORET, Mme Sylvie COUTEAU, Monsieur Guillaume GENDRAUX, M. Jacques FLANDROIS et Mme Peggy AUGUSTIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Jany ROUSSEAU, M. Patrick COIRAULT, M. Fabrice MICHELET, Mme Périne DEVINCK et M. Patrick PETIT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie MAGNAIN

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la séance du 13 Octobre 2014 et accepte l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, concernant un devis pour la réparation de l'installation de chauffage. Puis, le Conseil Municipal délibère comme suit :

TARIFS DE L'EAU 2015

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Arthur Jones membre de la commission « Finances-Marchés Publics » qui a préalablement étudié le dossier, et qui commente les tableaux d'évolution suivants :



Tenant compte de la situation budgétaire du budget annexe du service des eaux et eu égard aux projets d'investissements à prendre en compte (Canalisation de Coupeaume, Carrefour de Javarzay), Monsieur Arthur Jones indique que la commission propose de maintenir les tarifs de la part communale au 01.01.2015. L'évolution de la facturation serait alors la suivante pour une consommation théorique de 120 m3 :

	volume	prix au m3 au 01/01/15	montant au 01/01/11	montant au 01/01/12	montant au 01/01/13	montant au 01/01/14	montant au 01/01/15
part VEOLIA			155,97 €	166,42 €	176,02 €	173,90 €	195,31 €
abonnement			45,10 €	48,12 €	49,34 €	50,88 €	53,06 €
consommation	120	1,1854 €	110,87 €	118,30 €	126,68 €	131,28 €	142,25 €
part COMMUNE			87,80 €	92,60 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €
abonnement			35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
consommation	120	0,500 €	52,80 €	57,60 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Taxes	120	0,664 €	69,36 €	76,45 €	77,89 €	79,09 €	79,69 €
total eau HT			313,13 €	335,47 €	348,92 €	347,99 €	370,00 €
total eau TTC			330,35 €	353,92 €	368,11 €	367,13 €	390,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de l'eau de la part communale ainsi établis : part abonnement 35€ et prix au m3 050€ au 01.01.2015.

GESTION DU SERVICE DES EAUX AU 01.01.2016

Monsieur le Maire rappelle que 3 réunions ont été organisées à ce sujet pour informer les élus et la population sur les modalités de gestion du Syndicat 4B d'une part et du délégataire de Service, Véolia, actuellement en contrat avec la commune d'autre part :

- Réunion publique du 10 Juillet 2014 en présence du Syndicat 4B, Véolia et de Monsieur Simon de l'Agence Régionale de Santé Poitou Charentes plus particulièrement présent pour évoquer la qualité de l'eau
- Réunions officielles du Conseil Municipal les 22 et 27 Octobre 2014.

Madame Bettan Nicole regrette vivement l'absence de public pour ces réunions qui ne manquaient pas d'intérêt et qui ont permis un échange constructif. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal confirment ce regret, car ils auraient aimé que la population puisse participer au débat de ce sujet important qu'est l'eau et donc sa gestion.

Divers documents ont été adressés aux élus pour qu'ils puissent faire une synthèse des 2 modes de gestion et se déterminer :

- Le power- point des réunions
- Les comptes rendus des réunions (affichés immédiatement après chacune des séances)
- Un comparatif entre les 2 modes de gestion (4B et DSP)
- Les échanges avec l'ARS qui confirme que la commune a toujours rempli ses obligations et que la situation de la commune est tout à fait satisfaisante comparée à d'autres collectivités appelées Unités de Gestion (UGE).

Différents points enrichissent le débat et concernent plus particulièrement :

- Obligation un jour ou l'autre d'intégrer le Syndicat 4B si la DSP était choisie ? Oui mais le contrat irait jusqu'à son terme.
- Gestion des travaux d'investissement qui pourraient être nécessaires au gré des projets communaux ? certitude de disposer d'une somme d'environ 80 000 € si DSP (plus grande autonomie), négociation à avoir avec le Syndicat 4B pour programmation. Il est précisé que le Syndicat4B a indiqué lors des réunions que les sollicitations des communes adhérentes ont toujours été satisfaites.
Monsieur le Maire précise qu'il y a une incertitude quant au résultat de l'étude patrimoniale qui se déroulera en 2015 sur l'ensemble des UGE.
- Montant du rachat des compteurs ? évalué à 45000 €.

Monsieur le Maire souhaite préalablement au vote, faire part de sa décision, non pas pour influencer mais parce qu'il pense important de l'exprimer, tout en ayant précisé qu'il n'y aura pas de mauvais choix entre les 2 options :

« Aucune différence n'est à constater pour le niveau du prix et pour le service général quotidien apporté aux abonnés. Mais 3 différences apparaissent selon moi :

Le budget d'investissement sera plus fort si on gère seuls que si on intègre 4B. Entre 2003 et 2014, Véolia a investi 715 000 € et la commune sur son budget (60 000 € rue du Judée, 35 000 € avenue centrale, 21 000 € chambre de comptage, 20 000 € av. Kennedy et Espace Mérovée, 12 000 € rte de Loizé) 148 000 €, soit en totalité : 863 000 € ; ce qui représente un investissement moyen de 80 000 € environ. Si on rapporte ces 80 000 € aux 112 000 m³ facturés, cela veut dire que l'investissement représente 0.71 € par m³. Des travaux dans notre commune seront nécessaires. Un bilan patrimonial sera effectué dans l'année 2015 et un plan d'actions mérite d'être mis en place. Conserver une DSP revient à conserver une liberté pour nos rénovations de rues.

La deuxième différence réside dans la gestion de crise. Aujourd'hui, un groupe national a des moyens plus forts qu'un syndicat local ; notamment pour les groupes électrogènes et l'habitude de gérer des crises.

Le SMAEP 4B est un syndicat en pleine croissance qui intègre beaucoup de communes et syndicats depuis quelques années. Il connaît des difficultés logiques de croissance ; notamment dans le suivi. Si l'entrée est envisageable plus tard, compte tenu de notre niveau de service, cela est prématuré aujourd'hui.

En conclusion, je considère que l'intérêt de la commune, aujourd'hui, est de rester dans une gestion sous régime DSP. Ce mode de gestion n'occulte en rien la possibilité ultérieure d'intégrer le syndicat après la fin du contrat. Intégrer le syndicat sera irrémédiable à terme. »

Il insiste sur sa volonté qu'une majorité soit clairement définie. Compte tenu de l'importance de cette décision, il demande à ce que le vote se fasse à bulletins secrets ce qui n'est contesté par personne et espère, que compte tenu de tous les éléments donnés aux élus, les élus se positionnent pour l'une ou l'autre gestion.

Après discussion, le **Conseil Municipal se prononce donc quant à la suite qui sera donnée au contrat de délégation de service public en cours dont l'échéance est au 31.12.2015.**

- ✓ Intégration au Syndicat 4B : 7 voix
- ✓ **Recours à un nouveau contrat de Délégation de Service Public : 12 voix.**

Il mandate ainsi Monsieur le Maire pour lancer une consultation afin de choisir une Assistance à Maitrise d'Ouvrage nécessaire pour l'élaboration du cahier des charges.

ACTUALISATION DES TARIFS DE PLACAGE AU 01.01.2015

Sur proposition des placiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les tarifs actualisés qui seront applicables à compter du 01.01.2015. Ils tiennent compte des mètres linéaires d'occupation et de l'utilisation ou non de l'électricité. Les tarifs concernant plus particulièrement la foire de Javarzay sont également adoptés.

L'intégralité des tarifs sera publiée sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr

NUMEROTATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE PIGEON PIERRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, détermine la numérotation des 5 lots qui composent la zone d'activités de Pigeon Pierre sur la Route de Melle, de 2 à 10 en partant du sud (Chef Boutonne) vers le nord (direction Melle).

SITUATION ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire indique que la commune s'est dotée d'un outil de gestion financière qui permet d'étudier la situation sur plusieurs exercices. La commission « Finances-Marchés Publics » a examiné une rétro-prospective de 2011 à 2020.

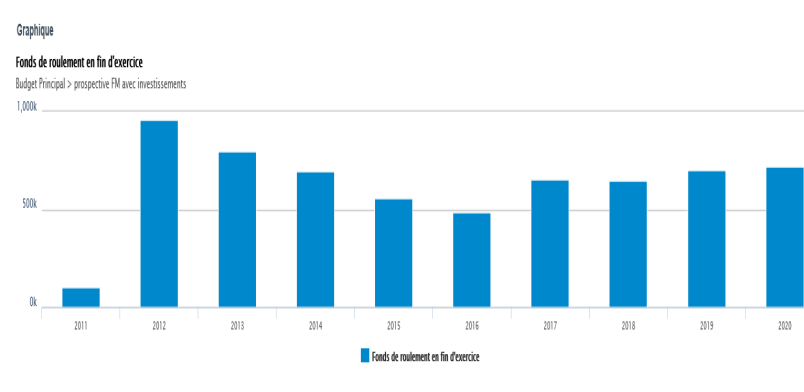
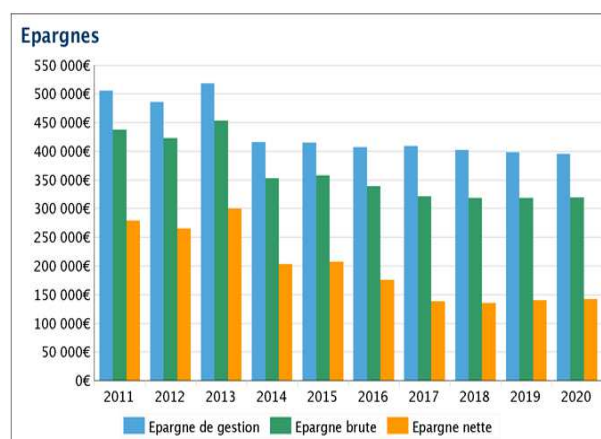
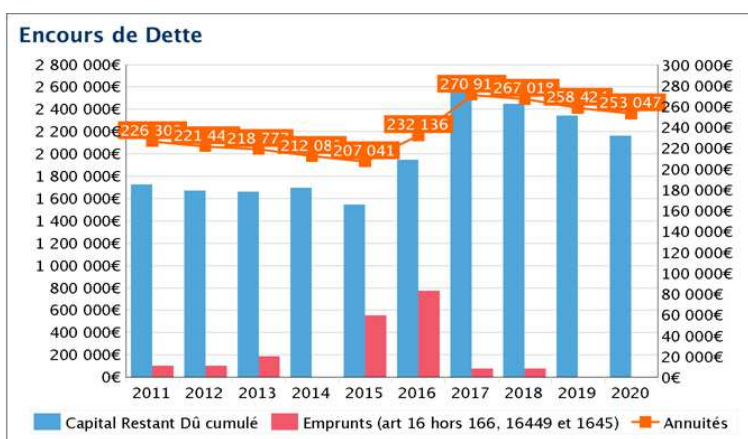
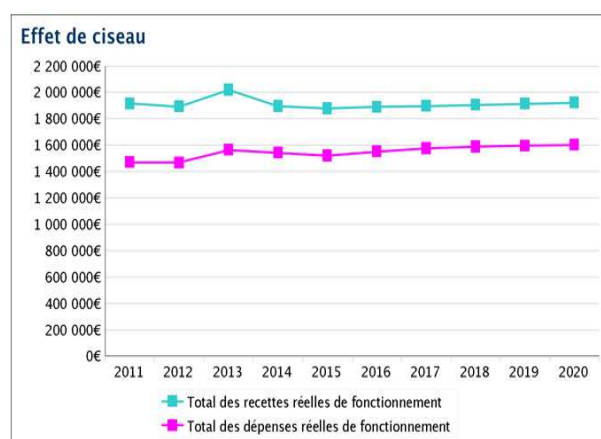
L'objectif de cette rétro-prospective est de :

- Mesurer les tendances en intégrant les projets d'investissements du mandat
- Prioriser les projets
- Anticiper les conséquences négatives en trouvant des leviers

en fonction de paramètres ainsi définis :

- Charges de fonctionnement : Pas de compression artificielle
- Recettes de fonctionnement : Augmentation limitée des bases fiscales, Maintien des taux, Transfert d'une partie de l'excédent du budget de la gare (les prêts arrivés à échéance occasionnent un excédent) Baisse des dotations d'état.
- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation de base): eu égard aux annonces faites à ce jour en ce qui concerne l'évolution de la Contribution à l'effort national, à savoir :
 - 2014 : 14 000 €
 - 2015 : 33 600 € (effort 2014 X 2.4)
 - 2016 : 67 000 € (effort 2015 X 2).
- Programme d'investissement : intégration des projets déjà évoqués : Rénovation du château de Javarzay, Rénovation de la Mairie, Aménagement du Carrefour de Javarzay + une provision de 150 000 € pour les investissements ponctuels annuels.

Et d'en mesurer les implications :



Monsieur le Maire commente bien sûr ces simulations qui devront être affinées pour conserver une situation financière correcte qui sera obtenue notamment, en renégociant la dette pour tenir compte du contexte favorable actuellement en matière de taux.

Les élus échantent sur cette photographie financière qui donne une tendance, plutôt correcte mais appelant à la prudence et la rigueur, sur plusieurs années en diminuant autant que possible les charges de fonctionnement et en optimisant certaines recettes.

MUTUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN CAE

Madame Nicole Bettan adjointe, précise qu'à l'heure où la mutualisation devient impérative, une proposition de mutualisation d'un emploi CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) a été faite aux communes de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, en accord avec Pôle Emploi.

Le planning sera établi mensuellement et chaque commune bénéficiaire remboursera sa quote-part à la commune de Chef Boutonne en fonction du nombre d'heures de mise à disposition.

Le Conseil Municipal entérine ce principe et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Les missions confiées seront principalement la conduite du mobibus (service de transport au marché le samedi matin), la réalisation de tâches administratives, le recensement de la population

CESSION GRATUITE A LA COMMUNE D'UN TERRAIN EN BORD DE BOUTONNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de cession à titre gratuit d'un terrain appartenant aux consorts Pommier. Il est situé aux bords de la Boutonne à Lussais et présente un intérêt pour la mise en valeur de la Boutonne. Les frais seront pris en charge par la Commune.

Les élus remercient les donateurs pour cette décision.

CARREFOUR DE JAVARZAY – PRESENTATION DE L'ESQUISSE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le Cabinet Parcours de Melle, Maître d'œuvre du projet communal d'aménagement du carrefour de Javarzay, a été missionné en vue de l'élaboration d'une « esquisse architecturale pour recomposition urbaine du carrefour ». En effet, la commission de recours qui a été saisie suite au refus de démolition de l'immeuble par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) souhaite maintenir « une continuité urbaine de ce bourg médiéval ». Monsieur le Maire présente les esquisses qui lui seront soumises.

Après délibération, les élus qui s'interrogent à nouveau sur cette exigence architecturale et regrettent cette demande qui s'impose à la collectivité - il n'avait, en effet, pas été envisagé de construire un quelconque bâtiment après démolition-mandatent Monsieur le Maire pour défendre l'option qui ne comporte qu'un seul niveau de toit et affiche un usage du bâti non lié à l'habitat puisqu'il y serait envisagé la création de garages.

Monsieur le Maire indique que lorsque le projet sera plus abouti et validé sur le principe par l'ABF, il en informera les riverains plus particulièrement concernés par le projet global et avec lesquels il conviendra de négocier certains points.

AMENAGEMENT DU TERRAIN DE COUPEAUME

Monsieur Joël Proust adjoint rappelle que le Syndicat 4B a acheté le terrain situé aux abords immédiats de la station de Coupeaume pour protéger la ressource en eau. Afin de valoriser cette parcelle, des plantations sont envisagées :

Pré-projet de plantation «appel à projets Bois et Boqueteaux» Smaep 4B Chef-Boutonne

La surface du projet est d'environ 2ha30 ha.



Zone 1 : hauts jets (bouleaux, chênes, cormiers...)

Zone 2 : verger avec variétés anciennes...

Zone 3 : noyers, érables, charmes, cornouillers

Zone 4 : aulnes, saules blancs, peupliers noirs ...

Représentant globalement 1 900 arbres de 35 essences locales, pour un budget de 45 000 € pour le Syndicat 4B, aidé par l'agence de l'eau. Les Plantations effectuées par « les Bosseurs Solidaires » (une association de Chef-Boutonne)

Définition de zones avec cortèges d'essences correspondantes :

Puis le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer cette parcelle « Parc de la Vallée de Coupeaume »

REPARATION DU CHAUFFAGE - STATION MAIRIE

Le Conseil Municipal informé d'un problème de chauffage de la sous-station « mairie » accepte le devis de la Société Hervé Thermique, moins-disante, pour un montant de 3 776.93 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent quelques informations diverses avant de laisser ensuite la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer, avant de clore la séance à 22 heures 30 :

Madame Magnain annonce une réunion de la commission « Animation de la ville » le 24.11.2014, elle remercie les élus pour la distribution du journal municipal « Couleur à la Une » et du livret d'accueil pour les élus référents qui ont de nouveaux arrivants dans leur zone respective.

Madame Bettan annonce à l'assemblée que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a validé, à l'unanimité, l'achat d'une portion (située au sud) du terrain appartenant à Monsieur Lebeaux rue de la Pyrounelle pour y implanter le nouvel EHPAD (Maison de Retraite). Le projet s'affine et des options de mutualisation de chauffage avec la Région pour le Lycée Professionnel, sont en cours d'examen.

Monsieur Fourré évoque la réunion de quartier du samedi 08.11, sur la Place Malesherbes dénommée « la Plaine » et aux abords. Elle a permis un échange intéressant avec la population qui a pu exprimer des remarques ou souhaits qui seront étudiés pour, si possible, une réalisation dans les meilleurs délais.

Monsieur Proust informe les élus que les travaux de la Place Mérovée vont débiter.

Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets :

- ✓ Réunion avec les commerçants le 01/12/2014 pour évoquer les mises aux normes en matière d'accessibilité aux PMR en présence d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- ✓ La présentation du Rapport d'Activités 2013 de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou aura lieu pour la commune à Gournay le 20.11.2014, à 20h30. La population y est bien sûr conviée. Le rapport d'activité est distribué aux élus.
- ✓ Marchavec, dépourvu de main d'œuvre à cette date, ne peut malheureusement pas organiser le Marché de Noël, cette année. Aucune autre association ne semble prendre le relais.
- ✓ La Commune a obtenu sa 2^{ème} Fleur à l'occasion du concours des Villes et Villages Fleuris. Le compte rendu de l'appréciation faite par le jury est distribué aux élus.
- ✓ Le dossier « Petites Cités de Caractères » est distribué aux élus pour les sensibiliser à la demande d'obtention de ce label. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour la prochaine fois.
- ✓ Le repas élus-agents aura lieu le 19 décembre à la Ferme du Château de Javarzay.

Monsieur le Maire évoque le décès de Monsieur Robert Morin habitant des Vaux qui était l'un des derniers résistants de la commune. Il indique que Monsieur Morin participait fidèlement aux diverses cérémonies de commémoration notamment en qualité de porte-drapeau. Il fera un témoignage de reconnaissance, à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre, pour son action pendant la guerre et son dévouement au titre du devoir de souvenir.

Madame Stéphanie Robert déléguée du Conseil Municipal au Conseil d'école primaire demande comment s'organisent les travaux à réaliser dans l'école ? Monsieur Joël Proust indique que les demandes des enseignants ou personnels doivent être adressées ou relancées auprès de la Communauté de Communes qui a la compétence « Affaires scolaires ».

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 8 Décembre 2014.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 10 Novembre 2014.

Le Maire, Fabrice MICHELET